

Prix d'excellence destiné à un chercheur chevronné 2025

Modalités

Le Prix d'excellence destiné à un chercheur chevronné vise à saluer l'excellence d'un interniste généraliste canadien expérimenté dans le domaine de la recherche.

Pour y être admissible, le candidat satisfait les critères ci-dessous :

- Être membre en règle de la Société canadienne de médecine interne.
- Être certifié par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et être autorisé à exercer au Canada.
- S'est taillé une réputation d'excellence à l'échelle internationale par ses réalisations en recherche.
- A occupé un poste académique à temps plein au Canada pendant une période de plus de 7 ans (cumulatif) à la date limite du concours (par exemple, un poste de professeur qui permet de postuler pour des subventions et / ou de superviser des stagiaires).
- N'a pas déjà reçu le Prix d'excellence destiné à un chercheur chevronné.

L'évaluation sera basée sur les critères suivants :

- La production dans le domaine de la recherche, soit la qualité et le nombre des publications, des subventions de recherche et de la participation à des comités d'examen de demandes de subvention.
- La production dans le domaine de l'enseignement, à savoir la formation dispensée à des médecins résidents de médecine interne.
- La création de possibilités de recherche dans le domaine de la médecine interne générale au Canada, en favorisant un milieu universitaire propice à la recherche à l'échelle locale, régionale ou nationale, constitue un autre critère d'attribution du prix.
- Impact ou impact potentiel de la recherche.
- Pertinence pour la MI / MIG au Canada.
- Fonctions de supervision, mentorat de collègues juniors, etc.

Le lauréat :

Le lauréat présentera une séance pertinente pour le public cible (médecins MI / MIG) concernant son domaine de recherche lors du Congrès annuel de la SCMI du 15 au 17 octobre 2025 à Halifax (N.-É.). Le récipiendaire recevra :

- Un certificat de reconnaissance.
- Une inscription gratuite au Congrès annuel de la SCMI 2025, et remboursement des frais de voyage en classe économique et de l'hébergement à l'hôtel (jusqu'à deux nuits en chambre standard et taxes à l'hôtel hôte).
- Un prix de 1 000 \$. *Numéro d'assurance sociale requis à des fins fiscales par l'Agence du revenu du Canada.*

Le lauréat sera :

- Invité à participer à d'autres événements du Congrès tels que l'évaluation d'affiches de recherche.
- Encouragé à soumettre un manuscrit de leur projet à la [Revue canadienne de médecine interne générale](#).
- Invité à se joindre au comité de la recherche/AQ de la SCMI.
- Annoncé via le site Web de la SCMI, les médias sociaux, le bulletin électronique et/ou la RCMIG

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les éléments suivants :

1. Le curriculum vitae du candidat.
2. Deux lettres d'appui présentant les grandes lignes du projet de recherche et son incidence dans le domaine de la médecine interne et précisent le rôle du candidat dans des activités de recherche collectives. Si une partie importante de la recherche a été effectuée dans le cadre d'un projet collectif, la description détaillée du rôle du candidat dans ce travail d'équipe.
3. Une réflexion personnelle du candidat sur l'impact (potentiel) et la pertinence de sa recherche sur la MI / MIG, et comment leur portefeuille de recherche s'inscrit dans la sous-spécialité MIG nouvellement définie (maximum 300 mots).
4. Résumé (maximum deux pages) mettant en évidence jusqu'à cinq des plus importants articles du candidat, en particulier ceux qui se rapportent aux domaines qui définissent la MI / MIG. (Inclure les réimpressions des articles qui ne sont pas en accès libre.)

Les soumissions sont acceptées en anglais et en français. Toutefois, les soumissions en français doivent également être fournies en anglais. Svp envoyer les documents en format PDF séparés nommé de manière cohérente (p. ex. : CV_Jane_Smith_NIA.pdf)

DATE LIMITE : LE 15 AVRIL 2025
Envoyez votre dossier de candidature à info@csim.ca

NB : Veuillez communiquer avec le bureau de la SCMI si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception dans les 72 heures de la transmission de la candidature. Il incombe au candidat de faire en sorte que sa candidature soit transmise dans le délai imparti; passé ce délai, elle sera refusée. Le non-respect du processus de candidature et la soumission de candidatures incomplètes peuvent entraîner le rejet des candidatures.